

Les vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2021

En 2021, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 122 170 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020, mais un niveau toujours inférieur au nombre de victimes avant la pandémie de COVID-19. Les vols sans violence constituent l'atteinte la plus caractéristique de la délinquance dans les transports en commun : ils représentent 79 % des victimes de vols et de violences dans les transports en commun, et 17 % des vols sans violence commis en France ont lieu dans les transports en commun.

En 2021, le nombre de victimes de vols sans violence augmente légèrement dans les transports en commun (+3 %) mais moins rapidement que tous lieux confondus (+6 %). Si le nombre de victimes de violences sexuelles connaît une très forte augmentation, que ce soit dans les transports en commun (+32 %) ou tous lieux confondus (+33 %), en revanche, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires augmente plus rapidement dans les transports en commun (+15 %) que tous lieux confondus (+11 %). Les vols violents ont, eux, diminué de 5 %, après avoir déjà baissé de 4 % en 2020. Cette baisse en 2021 est similaire tous lieux confondus.

En Île-de-France, sous l'effet conjoint de la légère diminution du nombre de victimes enregistrées (-3 %) et de la hausse de la fréquentation des transports en commun, on dénombre 23 victimes de vols et de violences par million de trajets en 2021 contre 29 en 2020, soit un niveau similaire à celui de 2019.

En moyenne, depuis 2016, la délinquance dans les transports en commun représente 5 % des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, toutes atteintes confondues, et 3 % des mis en cause. Elle se distingue du reste de la délinquance par plusieurs aspects. Elle exclut de fait un certain nombre d'atteintes qui suivent des modes opératoires spécifiques (vols liés aux véhicules, cambriolages, qui ne sont pas intégrés dans cette analyse). Par ailleurs, on y dénombre peu de victimes d'homicides (cinq par an en moyenne depuis 2016). Ces atteintes sont donc également exclues de la présente étude.

Les vols sans violence sont le mode opératoire le plus caractéristique des transports en commun. On analyse également ici les vols violents, les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles, et les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique (*encadré 1*). Ces infractions représentent 83 % des victimes

dans les transports en commun en 2021 (86 % en moyenne entre 2016 et 2021) mais seulement un tiers des mis en cause (près de la moitié en incluant les mis en cause pour usage ou trafic de stupéfiants, *encadré 3*). En France, en 2021, sur l'ensemble de ces atteintes, les transports en commun représentent une victime sur dix, proportion qui a été peu impactée par la pandémie de COVID-19, et 3 % des mis en cause.

La délinquance dans les transports en commun est aussi un phénomène très urbain et particulièrement francilien. L'Île-de-France, avec un réseau de transports en commun très développé, concentre 62 % des victimes enregistrées dans les transports. Près d'un vol sans violence sur trois y est commis dans les transports en commun. Les vols y ont particulièrement lieu dans le réseau métropolitain, tandis que dans le reste de la France, les vols et violences ont plus fréquemment lieu dans le réseau de surface (bus et tramway).

Ces spécificités de la délinquance dans les transports en commun se repercutent sur le profil des victimes comme des mis en cause, notamment leur nationalité.

L'âge et le sexe des victimes dans les transports en commun sont similaires à ceux des victimes des mêmes atteintes tous lieux confondus. Cependant, les victimes sont plus souvent étrangères (21 %, contre 13 % tous lieux confondus). La part des étrangers parmi les victimes est pourtant relativement basse en 2020 et 2021 (22 % et 21 %) par rapport à 2019 (28 %), dans un contexte où la fréquentation touristique reste toujours inférieure au niveau d'avant crise sanitaire.

La très grande majorité des mis en cause impliqués dans des vols ou des violences dans les transports en commun sont des hommes (88 %). Ils ne se distinguent pas en cela des mis en cause pour les mêmes atteintes tous lieux confondus (87 %). Par contre, 36 % sont identifiés comme

mineurs et plus de la moitié sont enregistrés comme étrangers (56 %), deux phénomènes spécifiques aux transports en commun. Tous lieux confondus, ces proportions sont respectivement de 16 % de mineurs et 19 % d'étrangers. La surreprésentation des mineurs et des étrangers parmi les mis en cause dans les transports en commun est particulièrement importante parmi ceux pour vols sans violence, en lien avec l'existence de filières de criminalité organisée exploitant notamment des mineurs isolés.

Les vols et violences enregistrés repartent à la hausse dans les transports en commun en 2021 mais ne retrouvent pas le niveau d'avant la pandémie

En 2021, en France, les vols - avec ou sans violence - sont les faits enregistrés les plus fréquents dans les transports en commun. Près de 107 400 victimes de vols dans les transports en commun ont ainsi été enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Dans les transports en commun, 90 % ont été victimes de vols sans violence. Celles-ci représentent un peu plus d'une victime de vols sans violence sur six (figure 1). À titre de comparaison, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en 2020, 23 % des personnes déclarant avoir subi un vol (ou une tentative de vol) sans violence ni menace en ont été victimes dans les transports en commun. Après avoir très fortement diminué en 2020 (-29 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marquée notamment par deux périodes de confinement, le nombre de victimes de

vols sans violence dans les transports en commun repart légèrement à la hausse en 2021 (+3 %). Cette hausse est néanmoins moins marquée dans les transports en commun que tous lieux confondus (+6 %).

Dans le même temps, le nombre de victimes de vols violents enregistrés a de nouveau diminué dans les transports en commun (-5 %) après avoir déjà baissé de 4 % en 2020. En 2021, 15 % des vols violents en France ont ainsi eu lieu dans les transports en commun. Cette proportion reste cohérente avec celle estimée à partir de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) : sur les années 2011 à 2018, 13 % des victimes de vols ou tentatives de vols avec violences ou menaces déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun.

Concernant les autres types de délinquance, la place des transports en commun est plus marginale. En 2021, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus dans les transports en commun représentent 3 % des victimes enregistrées tous lieux confondus, soit 7 100 victimes. Après une très forte baisse en 2020 (-25 %), le nombre de victimes de ces agressions a de nouveau fortement augmenté entre 2020 et 2021 dans les transports en commun (+15 %) plus rapidement que tous lieux confondus (+11 %). Hors violences intrafamiliales, le nombre de ces victimes dans les transports en commun augmente de 15 % contre 6 % tous lieux confondus (voir figure complémentaire sur internet).

Les violences sexuelles sont les atteintes enregistrées ayant le plus fortement augmenté dans les transports en commun

en 2021 (+32 %) alors qu'elles avaient nettement diminué en 2020 (-27 %) dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. Ces atteintes n'ont pas seulement augmenté dans les transports en commun puisque leur augmentation est similaire tous lieux confondus (+33 %) et ce, dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration de l'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie.

Enfin, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique dans les transports en commun représentent 5 % de l'ensemble des victimes de ce type d'atteinte enregistrées tous lieux confondus. En 2021, 5 645 victimes ont été enregistrées par les forces de sécurité, soit 8 % de plus par rapport à 2020 tandis que, tous lieux confondus, le nombre de ces victimes est resté stable (-1 %).

En Île-de-France, le nombre de victimes enregistrées pour 1 million de voyages diminue en 2021 pour revenir à un niveau similaire à celui de 2019

Le réseau de transports en commun étant plus développé en Île-de-France et la fréquentation plus soutenue, la part des victimes dans les transports en commun enregistrées par les forces de sécurité y est plus importante (23 % contre 11 % France entière). Ainsi, la région francilienne, qui compte 18 % de la population nationale, cumule 62 % des vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun contre 29 % des vols et violences tous lieux confondus.

1 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun entre 2016 et 2021

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2021	96 653	10 727	7 104	2 039	5 645	567 163	70 627	279 177	78 600	116 783	17%	15%	3%	3%	5%
2020	93 783	11 268	6 183	1 548	5 249	537 415	74 667	252 530	58 956	117 924	17%	15%	2%	3%	4%
2019	133 023	11 767	8 205	2 128	5 333	704 499	90 451	251 982	57 198	119 691	19%	13%	3%	4%	4%
2018	114 736	11 797	7 848	1 889	4 688	685 893	92 520	235 248	50 521	115 794	17%	13%	3%	4%	4%
2017	110 616	12 584	7 838	1 375	4 918	699 004	100 216	220 915	42 333	104 321	16%	13%	4%	3%	5%
2016	108 430	12 184	7 347	1 271	4 918	695 192	106 210	214 648	37 941	100 004	16%	11%	3%	3%	5%
Evolution															
2020/2021	3%	-5%	15%	32%	8%	6%	-5%	11%	33%	-1%					
2019/2020	-29%	-4%	-25%	-27%	-2%	-24%	-17%	0%	3%	-1%					
2018/2019	16%	-0%	5%	13%	14%	3%	-2%	7%	13%	3%					
2017/2018	4%	-6%	0%	37%	-5%	-2%	-8%	6%	19%	11%					
2016/2017	2%	3%	7%	8%	0%	1%	-6%	3%	12%	4%					

Champ : France.

Lecture : En 2021, 10 727 victimes de vols violents ont été enregistrées dans les transports en commun par les services de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 5 % entre 2020 et 2021. Ces victimes représentent 15 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrés en France en 2021.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Encadré 1 - Sources et méthodes

Données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

La disponibilité, depuis le printemps 2016, de bases de données détaillées sur les procédures enregistrées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur) : repérage des violences intrafamiliales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits (par exemple dans les transports en commun). Elle a également permis au SSMSI de constituer des bases statistiques relatives aux infractions enregistrées, aux victimes associées et aux mis en cause correspondants, notamment en exploitant progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance.

Pour plus d'informations et de résultats voir <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2021-bilan-statistique>.

Mesure de la délinquance enregistrée dans les réseaux de transports en commun

Cette publication porte sur les vols (y compris les tentatives), avec ou sans usage de la violence, réalisés directement sur les personnes ainsi que sur les violences dans les réseaux de transports en commun enregistrés par les services de police et de gendarmerie. Les violences incluent les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus ainsi que les violences sexuelles (viols, agressions et harcèlements). Cette étude exclut les cambriolages ou les vols liés aux véhicules, y compris pour les données tous lieux confondus. Les homicides sont également exclus de cette étude. En 2021, moins de 5 victimes d'homicides ont été enregistrées dans les transports en commun. Cette étude intègre les outrages et violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP). Ces personnes sont titulaires d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus ou sur les choses dans l'exercice des fonctions temporaires ou permanentes dont elles sont investies. En plus des policiers et gendarmes, cela inclut une partie des agents des entreprises de transports en commun. En 2021, ils représentent 5 % des dépositaires de l'autorité publique ou chargés de mission de service public victimes d'atteintes physiques ou verbales (hors violences sexuelles ou intrafamiliales, voir *Info Rapide n°21, SSMSI*).

Les vols et violences sont ici mesurés en nombre de victimes. Elles sont comptabilisées autant de fois qu'elles sont victimes lorsqu'elles sont victimes de plusieurs infractions. La base statistique *Victimes* intègre des informations sur l'adresse de résidence, le sexe, l'âge et la nationalité des victimes personnes physiques. Elle couvre également les victimes personnes morales (non prises en compte ici). Elle donne des éléments sur les infractions subies (nature de l'infraction – NATINF). En particulier, les coups et blessures volontaires incluent les violences intrafamiliales. Celles-ci sont minoritaires dans les transports en commun en 2021 : 5 % des victimes de coups et blessures volontaires dans les transports en commun sont victimes de violences intrafamiliales, contre 54 % tous lieux confondus.

Le SSMSI a mené une refonte du processus de production de ses bases statistiques sur les victimes et sur les mis en cause, qui permet désormais d'inclure dans celles-ci tous les crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie à partir de 2016 (infractions principales et secondaires). Auparavant, ne figuraient dans ces bases que les infractions entrant dans le périmètre historique de l'État 4001. Pour les victimes, ce nouveau mode de comptabilisation augmente mécaniquement leur nombre, mais l'impact est relativement limité car la plupart des événements (96 %) ne contiennent qu'une seule infraction. En revanche, le fait de comptabiliser les mis en cause pour les infractions secondaires et donc de ne plus se limiter aux seules infractions principales a un impact assez fort sur le nombre de personnes physiques mises en cause par rapport à l'ancienne comptabilisation et sur leurs caractéristiques (voir *éclairage complémentaire #1 du bilan statistique 2021*). Il convient donc de ne pas comparer directement les résultats sur les mis en cause issus de cette publication avec ceux des éditions antérieures.

Par ailleurs, dans le cadre de cette publication, le repérage des infractions ayant eu lieu dans les transports en commun a été refondu afin d'harmoniser le repérage entre les données de la police et de la gendarmerie nationales. Cette nouvelle construction a un impact limité sur le nombre de victimes dans les transports en commun, toutes atteintes confondues (-0,8 % du nombre de victimes entre l'ancien et le nouveau repérage en 2021).

Cette étude prend en compte trois types de réseaux terrestres : les réseaux de surface (rames et stations ou arrêts de bus et tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, etc.) et les réseaux ferroviaires (trains grandes lignes et de banlieue, rames et gares de RER et TER).

Le champ « France » de cette étude fait référence à la France métropolitaine et aux départements et régions d'Outre-Mer (DROM).

Éclairages complémentaires

Un premier éclairage est consacré aux destructions et dégradations volontaires dans les transports à Paris et en petite couronne (*encadré 2*). Du fait de la porosité entre les contraventions et les délits pour ce type d'atteinte, les statistiques associées portent sur les délits et contraventions. Par ailleurs, le lieu de commission des contraventions n'étant actuellement pas disponible dans les données enregistrées par la gendarmerie nationale, les statistiques produites ont été restreintes à Paris et à la petite couronne, zone intégralement couverte par la police nationale.

Un deuxième éclairage est consacré aux mis en cause pour usage et trafic de stupéfiants dans les transports en commun (*encadré 3*). Contrairement à la comptabilisation des mis en cause pour les autres atteintes étudiées dans cette publication, un mis en cause n'est compté qu'une seule fois par procédure au sein de chaque catégorie et non autant de fois qu'il a commis d'infractions de la catégorie. De plus, un individu peut être mis en cause à la fois sur des infractions d'usage et de trafic de stupéfiants, il est alors comptabilisé dans ces deux catégories.

La mesure des infractions liées à l'usage de stupéfiants inclut les amendes forfaitaires délictuelles instaurées en septembre 2020. Elles représentent la moitié des mis en cause pour usage depuis leur généralisation. Entre septembre 2020 et septembre 2021, on ne dispose pas du type de lieu de l'infraction, qui est alors considéré comme hors transports en commun.

Pour chacune des deux atteintes les plus fréquentes (vols avec et sans violence), la part des victimes dans les transports en commun atteint respectivement 26 % et 31 % en Île-de-France contre 15 % et 17 % sur l'ensemble du territoire (*figure 2*). La région francilienne cumule 63 % de l'ensemble des victimes de vols sans violence et les trois quarts des victimes de vols violents enregistrés dans les transports en commun en 2021. Cette part est plus importante que tous lieux confondus (respectivement de 44 % et 35 % pour les vols avec et sans violence).

Le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en Île-de-France diminue légèrement en 2021 (-3 %) après une baisse plus marquée en 2020 (-27 %). La baisse de 2021 est liée à la diminution des vols avec ou sans violence (respectivement -7 % et -4 %) après un fort recul des vols sans violence en 2020 pendant la crise sanitaire. En revanche, le nombre de victimes des

autres atteintes rebondit. Le nombre de victimes d'outrages et de violences contre dépositaires de l'autorité publique est ainsi en hausse de 10 % alors que, dans le même temps, il a diminué de 4 % tous lieux confondus. Les coups et blessures volontaires ont augmenté de 19 % dans les transports en commun, soit beaucoup plus rapidement que tous lieux confondus (+9 %). Hors violences intrafamiliales, le nombre de ces victimes dans les transports en commun augmente de 19 %, contre 6 % tous lieux confondus (*voir figure complémentaire sur internet*). Enfin, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées est en hausse de 31 %, soit une hausse similaire tous lieux confondus (+34 %).

Après une diminution de 43 % de la fréquentation des transports en commun en Île-de-France en 2020, celle-ci repart à la hausse en 2021 : on compte ainsi 3,3 milliards de voyages en 2021 contre 2,6 milliards en 2020, soit une hausse de

25 % de la fréquentation. Celle-ci reste tout de même inférieure au niveau d'avant crise sanitaire (4,7 milliards de voyages en 2019). La fréquentation a ainsi augmenté de 35 % dans le réseau métropolitain, de 24 % dans le réseau ferroviaire et de 18 % dans le réseau de surface entre 2020 et 2021.

Sous l'effet conjoint de la légère diminution des vols et violences en Île-de-France (-3 %) et de la hausse de la fréquentation des transports en commun, tous réseaux confondus, on compte 18 victimes de vols sans violence pour un million de voyages en 2021 contre 24 victimes en 2020, soit un niveau similaire à celui d'avant crise sanitaire (19 victimes pour un million de voyages en 2019). Pour les vols avec violence, le nombre de victimes pour un million de voyages est passé de 3 à 2 entre 2020 et 2021 (*figure 3*).

Si le nombre de victimes pour un million de voyages diminue sur les trois types de réseaux, le nombre de victimes

2 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en Île-de-France entre 2016 et 2021

	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Part des victimes dans les transports en commun				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
2021	61 091	8 060	3 105	905	2 345	198 957	31 346	55 047	13 870	25 145	31%	26%	6%	7%	9%
2020	63 471	8 644	2 615	689	2 128	193 643	34 216	50 637	10 323	26 076	33%	25%	5%	7%	8%
2019	90 287	8 951	3 520	984	2 251	259 770	41 041	51 477	10 933	27 378	35%	22%	7%	9%	8%
2018	73 174	8 519	3 212	869	2 069	235 184	41 418	48 932	9 840	27 548	31%	21%	7%	9%	8%
2017	70 323	9 559	3 369	657	2 295	232 094	45 202	47 224	8 196	26 498	30%	21%	7%	8%	9%
2016	71 840	8 778	3 200	676	2 273	229 333	46 959	45 890	7 467	23 946	31%	19%	7%	9%	9%
Évolution	2020/2021	-4%	-7%	19%	31%	10%	3%	-8%	9%	34%	-4%				
	2019/2020	-30%	-3%	-26%	-30%	-5%	-25%	-17%	-2%	-6%	-5%				
	2018/2019	23%	5%	10%	13%	9%	10%	-1%	5%	11%	-1%				
	2017/2018	4%	-11%	-5%	32%	-10%	1%	-8%	4%	20%	4%				
	2016/2017	-2%	9%	5%	-3%	1%	1%	-4%	3%	10%	11%				

Champ : Île-de-France.

Lecture : En 2021, 8 060 victimes de vols violents en Île-de-France ont été enregistrées dans les transports en commun par les forces de police ou de gendarmerie, soit une baisse de 7 % entre 2020 et 2021. Ces victimes représentent 26 % de l'ensemble des victimes de vols violents enregistrés en Île-de-France en 2021.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

rapporté au nombre de voyages reste le plus élevé dans le réseau métropolitain : pour les vols sans violence, on y compte ainsi 31 victimes de vols pour un million de trajets contre 18 pour un million de trajets dans le réseau ferroviaire et 9 pour un million de trajets dans le réseau de surface en 2021.

Hors Île-de-France, les vols et violences ont principalement lieu dans le réseau de surface alors qu'en Île-de-France, les vols se produisent davantage dans le réseau métropolitain

En raison de l'importance du réseau métropolitain à Paris et en petite couronne, il faut distinguer l'Île-de-France du reste du territoire. En 2021, hors Île-de-France, le réseau de surface est ainsi le premier lieu de commission pour l'ensemble des atteintes sauf pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique qui ont lieu principalement sur le réseau ferroviaire (figure 4). En Île-de-France, le réseau métropolitain est celui où se déroule la majorité des vols avec ou sans violence (respectivement 57 % et 52 %), tandis que les violences sexuelles et coups et blessures volontaires sont davantage répartis entre les différents types de réseaux. Comme dans le reste du pays, les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique sont commis pour l'essentiel sur le réseau ferroviaire (63 %). Ces constats restent valides lorsqu'on les rapporte à la fréquentation du réseau francilien (figure 3).

Un tiers des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont entre 18 et 29 ans et un peu plus de la moitié des victimes sont des femmes

L'âge des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun est semblable à celui des victimes tous lieux confondus, hormis pour les violences sexuelles qui concernent beaucoup plus souvent les mineurs tous lieux confondus que dans les transports en commun. Sur l'ensemble du territoire, 76 % des victimes dans les transports en commun ont entre 18 et

Encadré 2 - Une forte augmentation du nombre de destructions et dégradations volontaires enregistrées en 2021 dans les transports en commun à Paris et en petite couronne

En 2021, les enregistrements par la police nationale des infractions (y compris des contraventions) de destructions et dégradations volontaires dans les transports en commun à Paris et en petite couronne ne représentent que 1,2 % des destructions et dégradations volontaires tous lieux confondus (figure E1). Après deux années consécutives de baisse (-23 % en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 et -4 % en 2019), ces infractions ont augmenté de 22 % en 2021. Les contraventions ont augmenté plus rapidement (+27 %) que les délits (+20 %). Le nombre de délits reste inférieur à son niveau des années antérieures à 2020.

C'est sur le réseau métropolitain que ces infractions ont le plus fortement augmenté (+42 %) entre 2020 et 2021. Elles ont également augmenté de 21 % sur le réseau ferroviaire et de 11 % sur le réseau de surface. Néanmoins, ces infractions sont le plus souvent enregistrées sur le réseau ferroviaire (40 %).

E1 Évolution du nombre d'infractions de destructions et dégradations volontaires dans les transports en commun à Paris et en petite couronne

	Ensemble des réseaux de transports en commun			Part des faits commis dans les transports en commun		
	Délits	Contraventions	Ensemble	Délits	Contraventions	Ensemble
2021	572	163	735	1,7%	0,6%	1,2%
2020	476	128	604	1,4%	0,5%	1,0%
2019	646	134	780	1,6%	0,4%	1,1%
2018	679	135	814	1,7%	0,5%	1,2%
2017	633	184	817	1,6%	0,5%	1,1%
2016	665	166	831	1,7%	0,5%	1,1%
Évolution	2020/2021	20%	27%	22%		
	2019/2020	-26%	-4%	-23%		
	2018/2019	-5%	-1%	-4%		
	2017/2018	7%	-27%	-0%		
	2016/2017	-5%	11%	-2%		

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2018/2019	Évolution 2019/2020	Évolution 2020/2021
Réseau métropolitain	187	159	202	175	127	180	-13%	-27%	42%
Réseau de surface	323	335	259	263	235	262	2%	-11%	11%
Réseau ferroviaire	321	323	353	342	242	293	-3%	-29%	21%

Champ : Paris et petite couronne (départements 75, 92, 93, 94), enregistrements par les services de la police nationale.

Note de lecture : En 2021, 735 infractions de destructions et dégradations volontaires ont été enregistrées par les services de police dans les transports en commun à Paris et petite couronne, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2020.

Source : SSMSI, bases des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie.

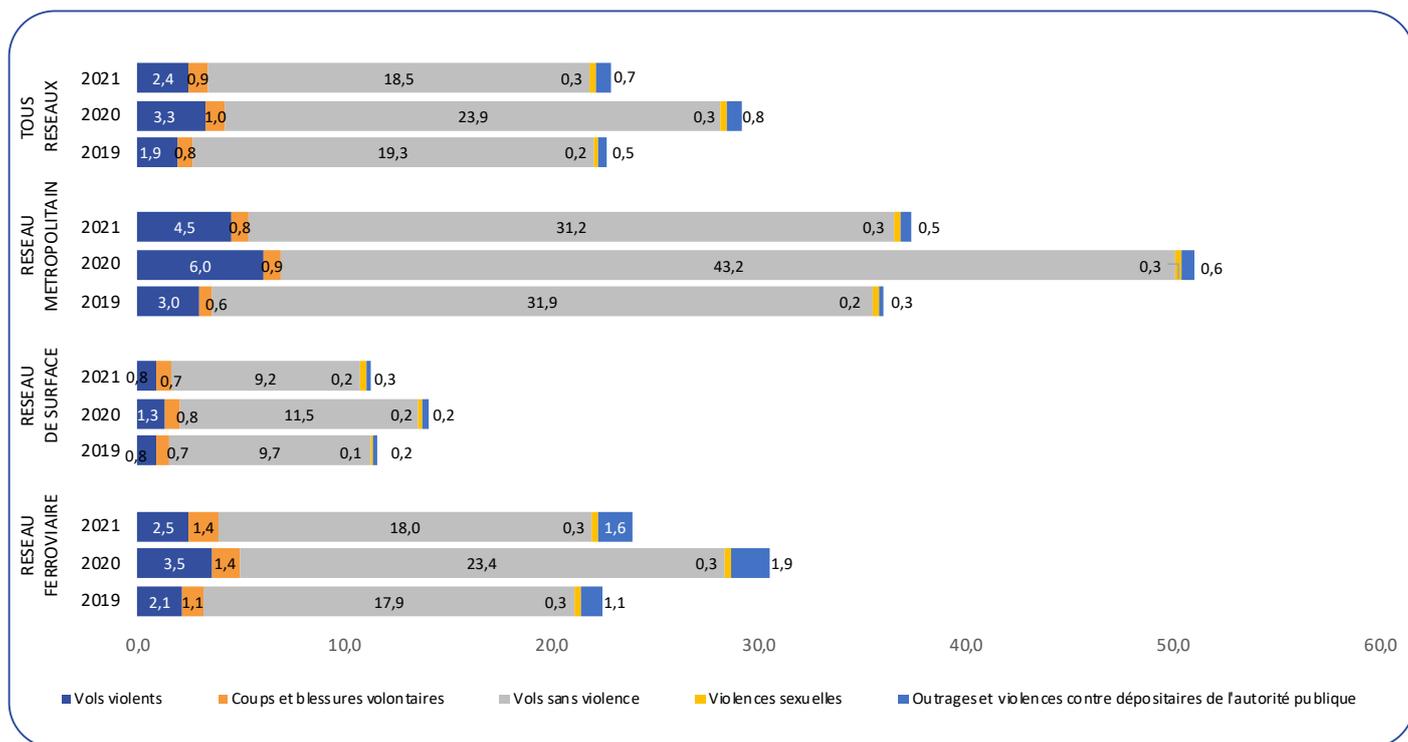
59 ans et un tiers ont entre 18 et 29 ans (figure 5).

Cette proportion diffère selon le type de délinquance. Ainsi, les vols avec ou sans violence concernent plus fréquemment des victimes entre 18 et 29 ans (34 %) que les autres catégories d'âges. Les coups et blessures volontaires concernent autant les victimes de 18 à 29 ans (29 %) que celles de 30 à 44 ans (33 %) tandis qu'un peu plus de la moitié (52 %) des victimes d'outrages et de violence contre dépositaires de l'autorité publique ont entre 30 et 44 ans. Enfin, 87 % des victimes de violences

sexuelles ont moins de 30 ans, et en particulier 43 % sont mineures.

Les femmes représentent un peu plus de la moitié des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun (56 %, figure 5) contre 52 % tous lieux confondus. La part des femmes victimes dans les transports en commun varie peu en fonction de la géographie (Île-de-France, hors Île-de-France), mais dépend fortement de l'atteinte. Elles sont ainsi tout particulièrement victimes de violences sexuelles (93 % des victimes sont des femmes, voir figure complémentaire sur internet). En Île-de-France,

3 Nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun pour un million de voyages en Île-de-France entre 2019 et 2021

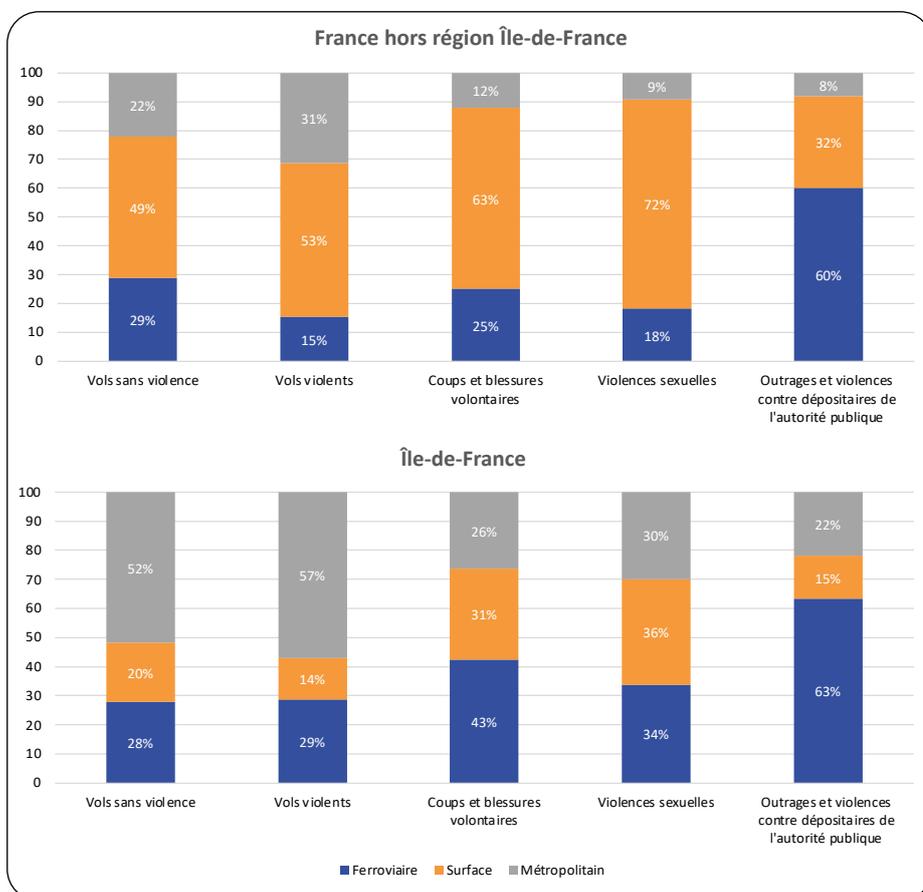


Champ : Île-de-France.

Lecture : En 2021, on compte 31,2 victimes de vols sans violence pour un million de voyages sur le réseau métropolitain contre 43,2 en 2020.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Observatoire de la mobilité en Île-de-France.

4 Répartition du nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun en 2021 par type de réseau



Champ : France.

Lecture : En 2021, 53 % des victimes de vols violents ont été enregistrées dans le réseau de surface en France, hors Île-de-France. Cette proportion n'est que de 14 % en région Île-de-France.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

76 % des victimes de violences sexuelles enregistrées sont des femmes de moins de 30 ans et 26 % sont des mineures (figure 6). Sur le reste du territoire, 84 % des victimes de violences sexuelles enregistrées sont des femmes de moins de 30 ans et 50 % sont des mineures.

À l'inverse, les coups et blessures volontaires dans les transports en commun concernent beaucoup plus souvent les hommes, dans des proportions similaires en Île-de-France et sur le reste du territoire (respectivement 65 % et 66 %). C'est également le cas pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique puisque plus de 8 victimes sur 10 sont des hommes (en lien avec la part des hommes dans les professions concernées) : 86 % en Île-de-France et 81 % sur le reste du territoire. Un peu moins de la moitié d'entre eux sont âgés de 30 à 44 ans.

Pour les vols, ceux sans violence concernent majoritairement les femmes que ce soit en région francilienne (60 %) et sur le reste du territoire (57 %). En revanche, si 62 % des victimes de vols violents en Île-de-France sont des femmes, elles représentent un peu moins de la moitié des victimes sur le reste du territoire (48 %).

Une victime sur cinq de vols ou de violences dans les transports en commun est étrangère en 2021 contre plus d'une sur quatre avant la crise sanitaire

En 2021, 21 % des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun sont enregistrées comme étrangères contre seulement 13 % des victimes tous lieux confondus (voir figure complémentaire sur internet). Cette proportion atteint 26 % dans les transports en commun en région Île-de-France, soit presque deux fois plus que sur le reste du territoire (14 %, figure 7). Cet écart peut être relié à la part des résidents étrangers (15 % en Île-de-France contre 8 % en France entière)¹ et à la fréquentation touristique (39 % de nuitées effectuées en Île-de-France par des personnes non-résidentes en France contre 21 % en France entière entre mai et décembre 2021 selon les dernières données publiées).

La part des étrangers est notamment plus élevée parmi les victimes de vols avec ou sans violence (respectivement 29 % et 27 % en Île-de-France contre 15 % pour les deux atteintes sur le reste du territoire, figure 8). La part des étrangers parmi les victimes de coups et blessures volontaires, de violences sexuelles, et *a fortiori* d'outrages ou violences contre dépositaire de l'autorité publique est plus faible.

1. Île-de-France, part en 2019, Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022. France, part en 2021, Insee, estimations de population.

La proportion de victimes étrangères dans les transports en commun est restée quasi stable entre 2020 et 2021, que ce soit en Île-de-France ou sur le reste du territoire, dans un contexte où la fréquentation touristique, bien que répartie à la hausse en 2021, reste toujours inférieure à son niveau d'avant crise sanitaire. Sur ces deux années, la part des victimes étrangères dans les transports en commun reste nettement inférieure à 2019 (22 % et 21 % après 28 %).

36 % des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun sont identifiés comme mineurs en 2021

En 2021, 14 640 personnes ont été mises en cause pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en

commun sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente (après avoir diminué de 18 % entre 2019 et 2020). L'âge du mis en cause ne pouvant pas être systématiquement vérifié par les services de sécurité en début de procédure (encadré 4), ces statistiques portent donc sur l'âge renseigné et pas nécessairement sur l'âge réel du mis en cause. Elles doivent donc être interprétées avec précaution.

En 2021, trois quarts des mis en cause pour des vols ou des violences enregistrés dans les transports en commun ont moins de 30 ans, et 36 % ont moins de 18 ans (contre 38 % en 2019), alors que, tous lieux confondus, la moitié des mis en cause ont moins de 30 ans, et 16 % sont mineurs (figure 9). Cette surreprésentation des mineurs parmi les mis en cause dans les transports en commun, est révélatrice pour partie du

5 Répartition des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2021 par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transport en commun				Tous lieux		
	Femmes victimes	Hommes victimes	Ensemble des victimes	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge	Part des femmes parmi les victimes	Répartition des victimes par classe d'âge
Moins de 13 ans	349	258	607	57%	0%	70%	3%
13 à 17 ans	2 999	2 545	5 544	54%	5%	56%	6%
18 à 29 ans	24 555	15 854	40 409	61%	33%	53%	29%
30 à 44 ans	15 387	13 710	29 097	53%	24%	50%	29%
45 à 59 ans	12 331	11 105	23 436	53%	19%	47%	19%
60 ans et plus	13 107	9 968	23 075	57%	19%	54%	15%
Total des victimes	68 728	53 440	122 168	56%	100%	52%	100%

Champ : France.

Lecture : En 2021, parmi les 122 168 victimes de vols et de violences enregistrées dans les transports en commun, 56 % sont des femmes et 33 % ont entre 18 et 29 ans.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

6 Répartition des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2021 par âge, par sexe et par type de délinquance



Champ : France.

Lecture : En 2021, les femmes de 18 à 29 ans représentent 31 % des victimes de vols violents enregistrés dans les transports en commun en Île-de-France et les hommes 15 %.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

7 Nationalité des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun entre 2019 et 2021

	France hors région Île-de-France						Île-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Française	84%	86%	86%	91%	91%	91%	66%	73%	74%	74%	78%	78%
Étrangère	16%	14%	14%	9%	9%	9%	34%	27%	26%	26%	22%	22%
Dont :												
Maghreb	3%	3%	3%	2%	2%	2%	3%	4%	4%	4%	5%	5%
Afrique Hors Maghreb	4%	4%	4%	2%	2%	2%	6%	6%	7%	5%	5%	5%
Union européenne hors France	4%	3%	3%	3%	2%	2%	9%	6%	6%	6%	4%	5%
Europe hors Union européenne	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Asie	3%	2%	2%	1%	1%	1%	9%	6%	5%	6%	4%	4%
Amérique	1%	1%	1%	1%	1%	1%	5%	2%	3%	3%	2%	2%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	1%
TOTAL (en nombre de victimes)	54 463	40 484	46 662	833 222	726 597	787 985	105 993	77 547	75 506	390 599	314 895	324 365

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne (2019), ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne (2020 et 2021) ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 86 % des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

8 Nationalité des victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2021, selon le type de délinquance

	France hors région Île-de-France					Île-de-France				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
Française	85%	85%	88%	95%	99%	73%	71%	79%	83%	98%
Étrangère	15%	15%	12%	5%	1%	27%	29%	21%	17%	2%
Dont :										
Maghreb	1%	1%	0%	1%	0%	4%	4%	7%	4%	1%
Afrique Hors Maghreb	3%	3%	4%	1%	0%	7%	8%	6%	4%	0%
Union européenne hors France	3%	3%	2%	1%	0%	7%	5%	2%	3%	0%
Europe hors Union européenne	0%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%
Asie	4%	4%	4%	1%	0%	5%	8%	3%	2%	0%
Amérique	2%	2%	1%	0%	0%	3%	2%	1%	1%	0%
Autres	1%	2%	1%	0%	0%	0%	1%	2%	3%	0%
TOTAL (en nombre de victimes)	35 562	2 667	3 999	1 134	3 300	61 091	8 060	3 105	905	2 345

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 85 % des victimes de vols violents enregistrées dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

phénomène des mineurs isolés et de leur exploitation par des filières de criminalité organisée. Ces réseaux, de pickpockets notamment, exploitent les mineurs, qui œuvrent ainsi autant sur la voie publique que dans les transports en commun.

Sur l'ensemble du territoire, en 2021, 12 820 hommes ont été mis en cause

pour des faits de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun, soit 88 % de l'ensemble des mis en cause (comme les années précédentes). Cette proportion est pratiquement similaire tous lieux confondus. Les hommes sont surreprésentés parmi les mis en cause dans pratiquement toutes les classes d'âge sauf pour les moins de

13 ans où les femmes représentent 59 % des mis en cause (contre 51 % en 2019). C'est particulièrement le cas pour les vols sans violence où, parmi les moins de 13 ans, les femmes représentent 77 % des mis en cause en 2021 dans les transports en commun.

9 Répartition des mis en cause pour vols ou violences en 2021 par âge et par sexe

	Ensemble des réseaux de transport en commun				Tous lieux		
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classe d'âge
Moins de 13 ans	171	119	290	41%	2%	86%	2%
13 à 17 ans	677	4 301	4 978	86%	34%	89%	14%
18 à 29 ans	549	4 979	5 528	90%	38%	88%	34%
30 à 44 ans	286	2 475	2 761	90%	19%	86%	31%
45 à 59 ans	125	804	929	87%	6%	84%	15%
60 ans et plus	17	139	156	89%	1%	86%	4%
Total des mis en cause	1 825	12 817	14 642	88%	100%	87%	100%

Champ : France.

Lecture : En 2021, parmi les 14 642 mis en cause pour vols ou violences enregistrés dans les transports en commun, 88 % sont des hommes et 38 % ont entre 18 et 29 ans.

Source : SSMSI, bases des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Les mis en cause étrangers surreprésentés pour les vols sans violence dans les transports en commun en 2021

En 2021, en France, près de six mis en cause sur dix (56 %) pour vols ou violences dans les transports en commun sont identifiés comme étant étrangers alors qu'ils ne sont que 19 % tous lieux confondus (voir figure complémentaire sur internet). Tout comme son âge, la nationalité du mis en cause ne peut pas systématiquement être vérifiée par les services de sécurité en début de procédure. Par ailleurs, il n'est pas possible de savoir si les mis en cause disposent

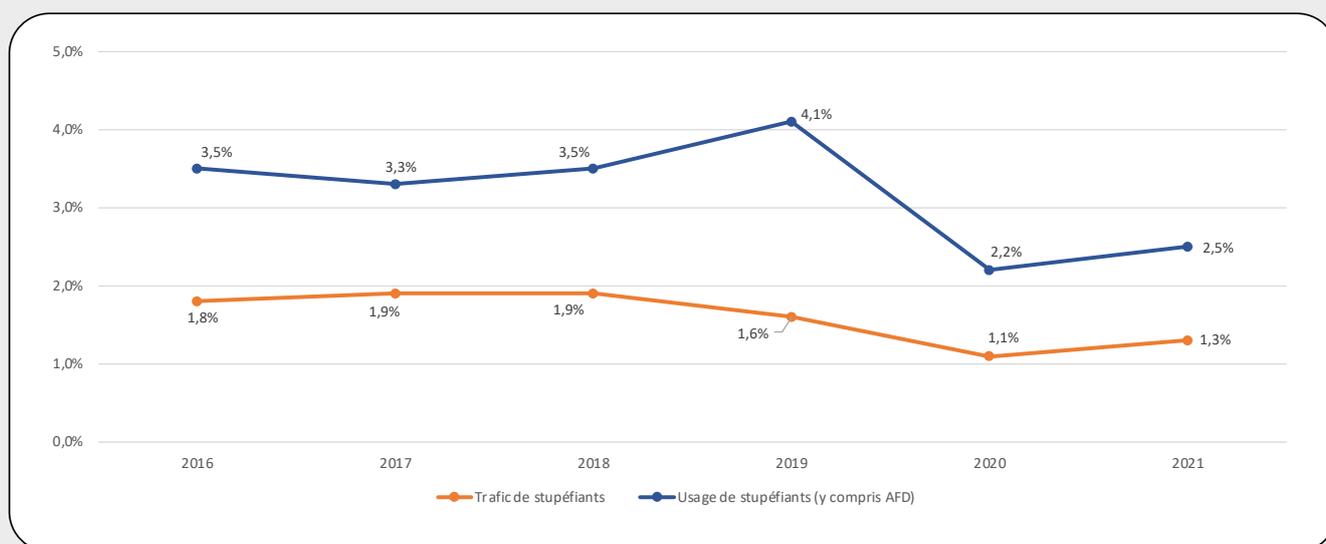
Encadré 3 - Les mis en cause pour usage et trafic de stupéfiants dans les transports en commun

L'indicateur sur les infractions à la législation sur les stupéfiants distingue l'usage et le trafic de stupéfiants. L'usage correspond aux faits de possession, achat ou usage illicites de drogues contrôlées pour la consommation personnelle alors que le trafic regroupe l'importation et l'exportation, la culture, la production illicite de stupéfiants ainsi que les infractions douanières liées aux stupéfiants. Les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour usage de stupéfiants ont été généralisées sur l'ensemble du territoire en septembre 2020.

En 2021, 5 520 personnes physiques ont été mises en cause pour usage de stupéfiants (y compris AFD) et 600 pour trafic de stupéfiants dans les transports en commun contre respectivement 7 240 mis en cause et 750 mis en cause en 2019. L'usage et le trafic de stupéfiants dans les transports en commun représentent respectivement 3 % et 1 % des mis en cause pour ces deux infractions tous lieux confondus en 2021 (figure E2). Que ce soit pour l'usage ou pour le trafic de stupéfiants, cette part a légèrement baissé en 2020-2021 par rapport à avant la pandémie de COVID-19. Pour l'usage de stupéfiants, une partie de cette baisse est liée au manque d'information sur le type de lieu des AFD jusqu'en septembre 2021 : en cas d'information manquante, on considère l'infraction comme étant commise hors transports en commun.

En matière de stupéfiants aussi, il y a un particularisme francilien des transports en commun. La part des mis en cause ayant commis au moins une infraction dans les transports en commun est légèrement plus élevée en Île-de-France que hors région Île-de-France, que ce soit pour le trafic (respectivement 3 % contre 1 %) ou pour l'usage (respectivement 5 % contre 3 %). Aussi, la part des mis en cause ayant commis une infraction en Île-de-France est plus importante dans les transports en commun (59 % pour trafic et 41 % pour usage) qu'en dehors (respectivement 31 % et 26 %).

E2 Part des mis en cause pour infraction à la législation sur les stupéfiants ayant commis au moins une infraction dans les transports en commun (en %)



Note : AFD : Amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants.

Champ : France.

Note de lecture : En 2021, l'usage de stupéfiants dans les transports en commun représente 2,5% des mis en cause pour cette infraction tous lieux confondus.

Source : SSMSI, bases des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Concernant le profil de ces mis en cause dans les transports en commun, leurs âges et sexes diffèrent peu de ceux des autres mis en cause pour trafic ou usage de stupéfiants. Ils sont en très grande majorité des hommes (93 % pour usage et trafic). Ils sont aussi majoritairement âgés de 18 à 29 ans (54 % pour le trafic et 60 % pour l'usage). Les mis en cause âgés de 13 à 17 ans représentent quant à eux 22 % des mis en cause pour trafic et 17 % pour usage dans les transports en commun.

Les mis en cause ayant commis au moins une infraction dans les transports en commun sont cependant plus souvent de nationalités étrangères : 34 % de mis en cause pour trafic sont étrangers, 17 % pour usage alors que, tous lieux confondus, ils sont 15 % de mis en cause étrangers pour trafic et 10 % pour usage.

de plusieurs nationalités (*encadré 4*). Ces statistiques doivent donc également être interprétées avec précaution.

La proportion des mis en cause étrangers dans les transports en commun varie selon le type de délinquance et le territoire. Elle est plus élevée en Île-de-France que sur le reste du territoire. Si en Île-de-France, 70 % des mis en cause impliqués dans des faits liés aux transports en commun sont ainsi identifiés comme étrangers, cette proportion n'est ainsi plus que de 40 % sur le reste du territoire (*figure 10*). La population étrangère y est aussi deux fois plus importante (15 % de résidents étrangers en Île-de-France contre 8 % en France entière). La part des étrangers parmi les mis en cause est plus élevée dans les transports en commun que tous lieux confondus que ce soit en Île-de-France (37 % de mis en cause étrangers) ou sur le reste du territoire (14 %).

Les mis en cause étrangers sont surreprésentés parmi les mis en cause pour vols sans violence (86 % des mis en cause, *voir figure complémentaire sur internet*). Cette proportion atteint 93 % (dont 43 % de mineurs) en Île-de-France contre 74 % sur le reste du territoire (*figure 11 et 12*). Cette surreprésentation dans les transports en commun semble liée en partie à l'existence de filières de criminalité organisée exploitant des mineurs isolés, rapportée à la fois par les services de police et de gendarmerie mais aussi par les associations accompagnant des victimes de traite des êtres humains. Tous lieux confondus, la part des mis en cause étrangers pour vols sans violence sur l'ensemble du territoire n'est ainsi plus que de 31 % (63 % en Île-de-France et 21 % hors région Île-de-France).

Concernant les vols violents et les violences sexuelles enregistrés dans les transports en commun, les mis en

cause en Île-de-France sont plus fréquemment étrangers (respectivement 81 % et 61 %) mais pas sur le reste du territoire (respectivement 50 % et 31 %). Comme pour les vols sans violence, tous lieux confondus, la part des mis en cause identifiés comme étrangers est beaucoup plus faible pour ces deux atteintes, que ce soit en Île-de-France (respectivement 42 % et 30 %) ou sur le reste du territoire (25 % et 10 %).

En revanche, que ce soit en région francilienne ou sur le reste du territoire, les mis en cause pour coups et blessures volontaires sont en grande majorité de nationalité française (respectivement 57 % et 77 %), tout comme pour les outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique (56 % et 72 %).

Entre 2020 et 2021, le nombre de mis en cause étrangers a augmenté de 3 points hors région Île-de-France mais est resté

10 Nationalité des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun entre 2019 et 2021

	France hors région Île-de-France						Île-de-France					
	Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux			Ensemble des réseaux de transport en commun			Tous lieux		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Française	66%	63%	60%	87%	86%	86%	33%	30%	30%	64%	63%	63%
Étrangère	34%	37%	40%	13%	14%	14%	67%	70%	70%	36%	37%	37%
Dont :												
Maghreb	17%	19%	20%	6%	6%	6%	40%	42%	41%	16%	18%	18%
Afrique Hors Maghreb	7%	8%	8%	2%	3%	3%	12%	14%	13%	9%	9%	9%
Union européenne hors France	4%	3%	3%	2%	2%	2%	8%	9%	8%	6%	5%	5%
Europe hors Union européenne	5%	4%	6%	1%	1%	1%	3%	2%	4%	1%	1%	1%
Asie	2%	2%	1%	1%	1%	1%	3%	2%	3%	3%	3%	3%
Amérique	0%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL (en nombre de mis en cause)	7 131	6 034	6 464	315 936	315 137	346 974	8 816	7 490	8 178	90 442	85 124	91 443

Note : Union européenne : ensemble des 28 pays appartenant à l'Union européenne (2019), ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne (2020 et 2021) ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 60 % des mis en cause pour vols ou violences enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Source : SSMSI, bases des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

11 Nationalité des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun en 2021, selon le type de délinquance

	France hors région Île-de-France										Île-de-France									
	Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux					Ensemble des réseaux de transports en commun					Tous lieux				
	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique	Vols sans violence	Vols violents	Coups et blessures volontaires	Violences sexuelles	Outrages et violences contre dépositaires de l'autorité publique
Française	26%	50%	77%	69%	72%	79%	75%	87%	90%	87%	7%	19%	57%	39%	56%	37%	58%	68%	70%	74%
Étrangère	74%	50%	23%	31%	28%	21%	25%	13%	10%	13%	93%	81%	43%	61%	44%	63%	42%	32%	30%	26%
Dont :																				
Maghreb	44%	39%	10%	11%	10%	10%	13%	5%	3%	6%	56%	68%	17%	23%	16%	39%	28%	12%	9%	12%
Afrique Hors Maghreb	4%	6%	9%	8%	13%	2%	4%	3%	3%	3%	9%	10%	16%	17%	18%	8%	9%	10%	11%	8%
Union européenne hors France	3%	2%	3%	4%	3%	3%	3%	2%	2%	2%	16%	2%	4%	5%	4%	9%	2%	4%	3%	3%
Europe hors Union européenne	21%	2%	1%	3%	1%	4%	1%	1%	1%	1%	9%	0%	2%	1%	1%	3%	0%	1%	1%	1%
Asie	1%	1%	1%	5%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	3%	15%	2%	2%	1%	4%	4%	1%
Amérique	0%	0%	0%	1%	0%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	1%	2%	2%	1%	1%	1%	1%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL (en nombre de mis en cause)	1 598	485	2 235	468	1 678	50 035	12 893	190 736	41 959	51 351	3 091	1 491	1 545	357	1 694	16 075	8 176	40 505	7 609	19 078

Note : Union européenne : ensemble des 27 pays appartenant à l'Union européenne ; Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 77 % des mis en cause pour coups et blessures volontaires enregistrés dans les transports en commun sur le territoire français hors région Île-de-France sont de nationalité française.

Source : SSMSI, bases des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

stable en Île-de-France (-0,5 point). Pour l'ensemble des atteintes, les personnes identifiées comme étant étrangères les plus fréquemment mises en cause dans les transports en commun sont issues des pays du Maghreb (41 % en Île-de-France et 20 % sur le reste du territoire).

Les personnes mises en cause pour vols ou violences identifiées comme étant étrangères sont un peu plus souvent mineures que celles de nationalité française. Ainsi, en 2021, en France, parmi les mis en cause étrangers, 77 % ont moins de 30 ans, et 40 % sont mineurs, contre

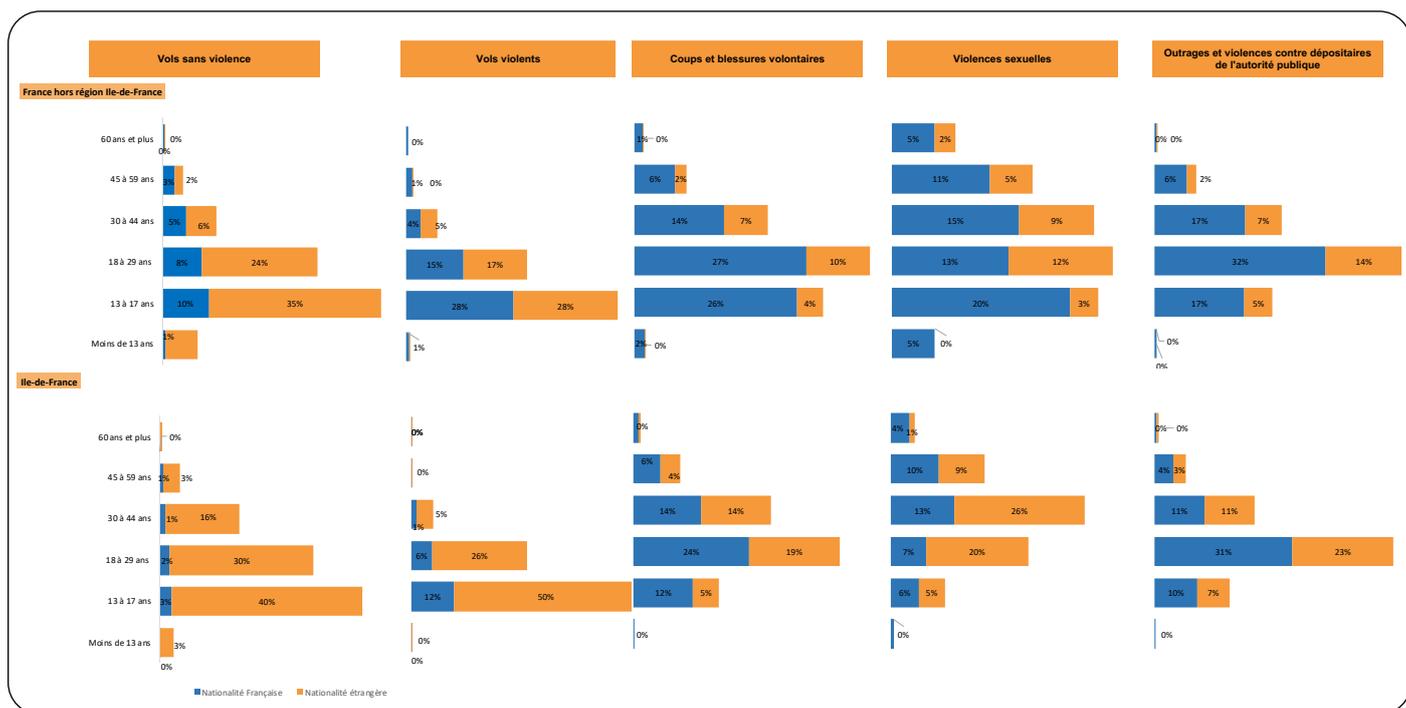
70 % parmi ceux de nationalité française (et 31 % de mineurs, voir figure complémentaire sur internet). Ceci est particulièrement lié aux vols avec et sans violence, en lien en partie avec le phénomène des mineurs isolés et de leur exploitation par des filières de criminalité organisée.

Encadré 4 - Les mis en cause

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité du procureur de la République. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. La personne est alors « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la commission d'une infraction. Mais une personne mise en cause n'est pas nécessairement coupable : c'est la justice qui le déterminera ultérieurement. À noter qu'un même individu récidiviste est ici comptabilisé autant de fois que les forces de l'ordre le mettent en cause : il n'existe pas d'identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. D'autre part, les personnes mises en cause enregistrées ne forment, lorsqu'elles sont effectivement coupables, qu'une partie de l'ensemble des auteurs d'infractions. Cette proportion varie en fonction du type de délinquance considéré.

L'agent qui enregistre la plainte n'a la possibilité de renseigner qu'une seule nationalité dans les logiciels de rédaction des procédures. Il n'est donc pas possible de savoir si les mis en cause disposent de plusieurs nationalités. Ainsi, parmi les mis en cause identifiés comme étrangers dans le cadre de cette étude, certaines personnes peuvent aussi disposer de la nationalité française et inversement. Par ailleurs, l'identité, la nationalité et l'âge des mis en cause ne peuvent pas être systématiquement vérifiés par les services de police et de gendarmerie en début de procédure, faute de disposer de pièces d'identité sécurisées ou en l'absence de toute pièce d'identité. Or, les mis en cause peuvent avoir intérêt à ne pas dire la vérité aux services de sécurité, notamment au sujet de leur âge et donner un âge inférieur à leur âge réel afin d'échapper à une sanction pénale.

12 Répartition des mis en cause pour vols ou violences dans les transports en commun en 2021 par âge, par nationalité et par type de délinquance



Champ : France.

Lecture : En 2021, les mis en cause identifiés comme étrangers de 18 à 29 ans représentent 26 % des mis en cause pour vols violents enregistrés dans les transports en commun en Île-de-France.

Source : SSMSI, bases des mis en cause de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

En 2021, le nombre de victimes dans les transports en commun augmente à nouveau dans la plupart des départements et communes

Paris est le premier département en nombre de victimes de vols ou de violences enregistrés dans les transports en commun, avec 52 200 victimes. Il représente ainsi un peu plus de 4 victimes sur 10 dans les transports en commun en 2021 (43 %, *figure 13*). Ceci s'explique par la forte attractivité parisienne pour le tourisme ou pour l'emploi et par l'importance du réseau de transports en commun. Les sept autres départements d'Île-de-France comptent tous parmi les dix-huit départements ayant le plus grand nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun.

Paris et le Rhône sont les deux départements qui comptabilisent le plus de victimes pour 1 000 habitants (respectivement 24,1 victimes et 6,3 victimes) devant la Seine-Saint-Denis (8 350 victimes en 2021, soit 5,1 pour mille habitants). Les autres départements enregistrent chacun moins de 5 000 victimes dans les transports en commun en 2021.

Entre 2020 et 2021, la plupart de ces départements ont de nouveau, après la très forte baisse de 2020, connu une augmentation du nombre de victimes enregistrées dans les transports en commun. En particulier, le Rhône enregistre la plus forte augmentation (+44 % de victimes), suivi par les départements du Nord (+24 %) et de la Loire-Atlantique (+23 %). Si le nombre de victimes a diminué de 5 % à Paris, c'est dans le département de l'Isère que le nombre de victimes a le plus fortement baissé entre 2020 et 2021 (-26 %).

Le classement des départements avec au moins 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun reste pratiquement inchangé par rapport à 2019. Le nombre de victimes dans les transports en commun dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Île-et-Vilaine est passé sous la barre des 1 000 victimes entre 2019 et 2021.

À l'échelle communale, le nombre de victimes est naturellement plus élevé

dans les communes ayant un réseau de transport en commun développé. Après Paris (qui est à la fois un département et une commune), Lyon est la deuxième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes enregistrées en 2021 (9 655), celles-ci représentant 8 % du total des victimes dans les transports en commun en France (*figure 14*) devant Marseille (3 170 victimes) et Montpellier (2 510 victimes). Si la commune de Saint-Denis est la septième commune comptabilisant le plus grand nombre de victimes dans les

transports en commun, elle comptabilise, avec Lyon, le plus grand nombre de victimes pour 1 000 habitants après Paris (18,4 victimes et 18,5 victimes pour Lyon).

Entre 2020 et 2021, c'est dans les communes de Lyon et de Villeurbanne, deux communes situées dans le département du Rhône que le nombre de victimes de vols et de violences dans les transports en commun a le plus fortement augmenté (respectivement de 45 % et de 53 %). Dans une moindre mesure,

13 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2021, par département

Département	Nombre de victimes en 2021	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2021	Part des victimes (en %)	Évolution 2020-2021 (en %)
75 PARIS	52 204	24,1	43%	-5%
69 RHÔNE	11 855	6,3	10%	44%
93 SEINE-SAINT-DENIS	8 352	5,1	7%	-3%
92 HAUTS-DE-SEINE	4 159	2,6	3%	5%
94 VAL-DE-MARNE	3 876	2,8	3%	12%
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	3 674	1,8	3%	ns
34 HÉRAULT	2 857	2,4	2%	10%
33 GIRONDE	2 656	1,6	2%	14%
31 HAUTE-GARONNE	2 585	1,8	2%	8%
59 NORD	2 375	0,9	2%	24%
44 LOIRE-ATLANTIQUE	2 336	1,6	2%	23%
06 ALPES-MARITIMES	2 022	1,8	2%	-7%
95 VAL-D'OISE	2 021	1,6	2%	ns
91 ESSONNE	1 788	1,4	1%	10%
77 SEINE-ET-MARNE	1 617	1,1	1%	19%
78 YVELINES	1 489	1,0	1%	9%
38 ISÈRE	1 260	1,0	1%	-26%
67 BAS-RHIN	1 166	1,0	1%	10%

Note : Départements classés par ordre décroissant du nombre de victimes en 2021 ; départements avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun.

ns : non-significatif.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 11 855 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont été enregistrées dans le département du Rhône, ce qui représente 10 % de l'ensemble des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2020 et 2021, le nombre de victimes a augmenté de 44 % dans ce département.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2019.

14 Évolution du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun en 2021, par commune

Commune	Nombre de victimes en 2021	Nombre de victimes pour 1 000 habitants en 2021	Part des victimes (en %)	Évolution 2020-2021 (en %)
75 PARIS	52 204	24,1	43%	-5%
69 LYON	9 655	18,5	8%	45%
13 MARSEILLE	3 169	3,6	3%	ns
34 MONTPELLIER	2 510	8,5	2%	9%
31 TOULOUSE	2 408	4,9	2%	7%
33 BORDEAUX	2 091	8,0	2%	17%
93 SAINT-DENIS	2 074	18,4	2%	-8%
44 NANTES	1 983	6,2	2%	25%
06 NICE	1 474	4,3	1%	-6%
59 LILLE	1 323	5,6	1%	17%
69 VILLEURBANNE	1 077	7,1	1%	53%

Note : Communes classées par ordre décroissant du nombre de victimes en 2021 ; communes avec plus de 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun.

ns : non-significatif.

Champ : France.

Lecture : En 2021, 9 655 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun ont été enregistrées dans la commune de Lyon, ce qui représente 8 % de l'ensemble des victimes de vols ou de violences enregistrées dans les transports en commun en France. Entre 2020 et 2021, le nombre de victimes a augmenté de 45 % dans cette commune.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2019.

le nombre de victimes a augmenté de 25 % à Nantes et de 17 % à Bordeaux et Lille. En revanche, il a diminué dans les communes de Saint-Denis (-8 %) de Nice (-6 %) et de Paris (-5 %).

Par rapport à 2019, le classement des villes avec au moins 1 000 victimes de vols ou de violences dans les transports en commun reste pratiquement inchangé. Le nombre de victimes dans

les transports en commun à Strasbourg et Puteaux est passé sous la barre des 1 000 victimes en 2021. Il a chuté de plus de la moitié en deux ans à Grenoble pour passer sous les 1 000 victimes.

Pour en savoir plus

- Belliard, M. (2022), *Tourisme - La fréquentation touristique francilienne retrouve des couleurs en 2021*, Bilan économique 2021, Insee conjoncture Île-de-France n°39
- Charavel, C. (2021), *Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2020*, Interstats Analyse n°39, SSMSI
- Gerbeaux, A. (2021), *Infractions à la législation sur les stupéfiants : premier état des lieux statistique*, Interstats Analyse, n°38, SSMSI
- Insee (2021), *Sécurité et société*, Insee Références
- Institut Paris Région (2020), *Le sentiment d'insécurité dans les transports collectifs franciliens en 2019*, Note rapide n°845
- Institut Paris Région (2021), *Victimation et sentiment d'insécurité en Ile-de-France : quel bilan en période de crise sanitaire ?*, Note rapide n°916
- Juillard, M. (2022), *Violences physiques et verbales enregistrées par les services de sécurité depuis 2016 : une première approche des victimes par profession*, Info Rapide, n°21, SSMSI
- Omnil, *Trafic annuel des réseaux de transports en commun en Île-de-France*
- Plantevignes, S. (2020), *Les vols et violences dans les réseaux de transports en commun en 2019*, Interstats Analyse n°31, SSMSI
- Sourd, A. (2021), *La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016 : une approche par les données administratives*, Interstats Analyse, n°36, SSMSI
- Sourd, A. & Benaddou, L. (2021), *La traite des êtres humains en France : le profil des victimes accompagnées par les associations en 2020*, MIPROF & SSMSI
- SSMSI (2022), *Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique*
- SSMSI (2022), *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité édition 2021*
- SSMSI (2019), *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*



Retrouver les données des tableaux
et des graphiques associés à cette étude sur :
www.interieur.gouv.fr/interstats/Actualites



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteurs : Claire Charavel et Alexis Gerbeaux

Conception : www.ndbd.fr

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

• sur Twitter @Interieur_stats

• sur LinkedIn SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr